

<https://47.snuipp.fr/Resultats-des-permutations-informatisees-2019>



Résultats des permutations informatisées 2019

- Paritarisme - Mouvement national -

Date de mise en ligne : lundi 4 mars 2019

Dernière mise à jour : 4 mars 2019

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Les infos sur les barèmes des sortants](#)
- [Les infos sur les barèmes des entrants](#)
- [Statistiques nationales](#)
 - [Taux de satisfaction : 23,47 %](#)
 - [Dont « rapprochement de conjoints \(...\)](#)
 - [Le fichier des statistiques :](#)

30 collègues quittent le département pour 31 qui le rejoignent.

L'an passé, il y avait eu 35 départs pour 38 arrivées.

Le taux de satisfaction est de 20,00 % cette année contre 22,58 % l'an dernier, soit une baisse de 2.58 points.

- Les collègues concerné-es qui nous avaient laissé leurs coordonnées ont été averti-es.
- Vous trouverez ci-dessous les statistiques sur les barèmes des permutations informatisées tels qu'ils nous sont parvenus le 4 mars 2019.
- Pour les collègues qui quittent le département, voir les coordonnées des sections départementales du SNUipp-FSU :
[Les sections départementales du SNUipp-FSU](#)
Rappel : les collègues changeant de département par les permutations/mutations informatisées doivent participer à la première phase du mouvement de leur département d'accueil.
Il leur faut donc contacter au plus vite les services de leur future Dsden.
- Pour les collègues n'ayant pas obtenu satisfaction, voir l'article qui explique la marche à suivre pour les demandes d'exeat :
[Le Mouvement National : comment ça marche ?](#)
- Statistiques pour les collègues quittant le Lot-et-Garonne :
30 permuté-es pour 150 demandes, soit 20 % de collègues obtenant satisfaction, c'est un taux plutôt faible.
Parmi ces 30 « sortants » :
 - 24 collègues obtiennent leur voeu 1.
 - 5 collègues obtiennent leur voeu 2.
 - 1 collègue obtient son voeu 5.



Les infos sur les barèmes des sortants du Lot-et-Garonne :

Département obtenu	Nbre	Barème minimum
003 - ALLIER	1	39.00
006 - ALPES-MARITIMES	1	965.00
031 - HAUTE-GARONNE	2	222.00
032 - GERS	1	526.00
033 - GIRONDE	10	405.00
040 - LANDES	5	653.00
063 - PUY-DE-DÔME	1	361.00
064 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	1	1238.00
065 - HAUTES-PYRÉNÉES	1	631.00
068 - HAUT-RHIN	1	246.00
082 - TARN-ET-GARONNE	4	29.00
971 - GUADELOUPE	1	99.00
976 - MAYOTTE	1	633.00

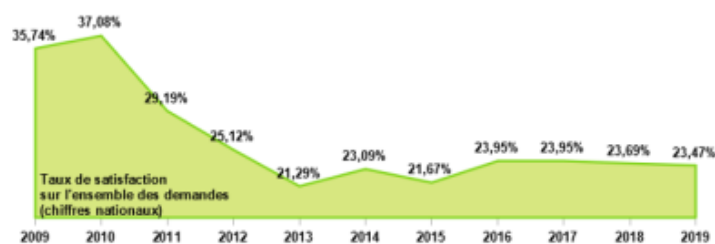
Les infos sur les barèmes des entrants en Lot-et-Garonne :

Département d'origine	Nbre	Barème minimum
011 - AUDE	1	763.00
016 - CHARENTE	1	229.00
019 - CORRÈZE	1	38.00
024 - DORDOGNE	2	22.00
026 - DRÔME	1	844.00
032 - GERS	1	840.00
033 - GIRONDE	6	33.00
034 - HÉRAULT	1	458.00
037 - INDRE-ET-LOIRE	1	302.00
040 - LANDES	1	333.00

059 - NORD	1	856.00
062 - PAS-DE-CALAIS	1	105.00
073 - SAVOIE	1	453.00
074 - HAUTE-SAVOIE	1	401.00
077 - SEINE-ET-MARNE	1	427.00
078 - YVELINES	1	452.00
080 - SOMME	1	59.00
087 - HAUTE-VIENNE	2	22.00
093 - SEINE-SAINT-DENIS	2	719.00
094 - VAL-DE-MARNE	2	511.00
974 - RÉUNION	1	289.00
976 - MAYOTTE	1	691.00

Statistiques nationales

Taux de satisfaction : 23,47 %



Dont « rapprochement de conjoints » : 45,16 %



Le fichier des statistiques :

Ci-dessous, tous les chiffres pour chaque département :